

*Les membres du Conseil d'administration  
de Solidarité Paysans Marne-Ardenne  
vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.*

### **Edito : 2023, la grande inconnue !**

Depuis quelque temps, j'ai, je l'avoue, un certain mal à souhaiter la bonne année. Il n'y a aucune raison de croire que 2023 sera une meilleure année que 2022.

Tout adulte sait que souhaiter la bonne année est aller contre les probabilités. C'est une parole d'espoir et l'espoir n'est pas naïf.

Ces vœux de la nouvelle année ont une autre importance, nous souhaitons du bien les uns aux autres.

Désirer le bien d'autrui, c'est vouloir qu'il aille mieux, qu'il guérisse s'il est malade, qu'il connaisse la paix s'il est tourmenté.

Et pour nous bénévoles à Solidarité Paysans, c'est former le vœu que tout paysan qui connaît des difficultés ose se libérer du poids des préjugés pour appeler à l'aide sans crainte de jugement, avant le point de non-retour.

Ces propos peuvent sembler inquiétants, mais les bénévoles sont confrontés à de telles situations dramatiques dans les accompagnements, des situations tellement enlisées, rendues encore plus complexes par les accidents de la vie, par des choix

plus ou moins imposés au paysan notamment sur le plan juridique et fiscal.

Pour résumer, le métier est confisqué par les OPA, et c'est le paysan qui doit répondre financièrement des décisions qu'il subit.

Forts de l'expérience acquise depuis six ans, les bénévoles lancent un véritable cri d'alarme en direction des citoyens pour qu'ils deviennent des courroies de transmission du message et des actions de Solidarité Paysans auprès des personnes du monde agricole fragilisées.

Il y a quelques années, dans les accords de l'OMC, il fallait sauver « l'exception culturelle française ». Aujourd'hui, il est grand temps de prendre soin de « l'exception agricole française », dans toute sa diversité.

Les méfaits du modèle agricole défendu par les responsables économiques s'accroissent avec la complicité de nos élus politiques. Gageons en ce début d'année 2023, que la troisième devise républicaine, j'ai nommé la Fraternité, germe un tout petit peu dans le cœur des Hommes.

Odile.

Assemblée Générale de Solidarité Paysans Marne-Ardenne,  
le jeudi 2 février 2023 à 14 heures à Perthes salle Potier.  
En seconde partie nous proposons de débattre sur le thème :

**« Oser briser le tabou de la difficulté avec Solidarité Paysans, avant le point de non-retour ! »**

En présence de Marie-Andrée Besson, co-présidente de SP qui prendra part aux échanges avec les participants.

### **Retour sur l'événement théâtre ...**

Ce dimanche 6 novembre 2022 dans l'amphithéâtre du lycée agricole de Rethel, « Les Semailles d'Automne », interprétées par la troupe « En Compagnie des Oliviers » ont plongé les spectateurs dans le combat quotidien de ces hommes et ces femmes, agriculteurs en difficultés, humains en détresse.

Avec justesse, avec pudeur, le spectacle donne la parole à ceux là qu'on n'entend pas ou si peu. Pour les bénévoles de Solidarité Paysans confrontés aux difficultés des agriculteurs lors des accompagnements, ce spectacle est une grande réussite. La souffrance est montrée sans aucun voyeurisme, tout en précision et retenue.

Dans un monde agricole trop souvent fermé, l'expression artistique est une belle ouverture. Elle permet de susciter le débat, de favoriser la rencontre et d'associer à la réflexion l'ensemble des citoyens.

Un regret toutefois : n'être pas parvenus à intéresser les élus et les responsables professionnels agricoles qui ont boudé les fauteuils.

Oui, ce dimanche à Rethel, il ne fallait pas manquer ces Semailles-là, elles vont contribuer à faire germer en chacun de nous la graine d'un regard bienveillant sur une partie du monde agricole qui par pudeur ne dit pas ouvertement ses difficultés.



L'actrice Sarah Larher en scène.



## Avec Solidarité Paysans, retrouver sa place dans la société !

*Engagé comme bénévole à Solidarité Paysans, association de défense et d'accompagnement des agriculteurs confrontés à des difficultés, Claude nous livre son ressenti et son expérience vécue au contact d'une famille d'agriculteur qu'il accompagne.*

Sur les conseils de l'assistante sociale de la Mutualité Sociale Agricole qui intervient chez lui, Paul\*, éleveur d'une quarantaine de vaches allaitantes en zone herbage du département des Ardennes, appelle l'association Solidarité Paysans 51-08 en juillet 2016.

Sa situation économique ne cesse de se dégrader, les nombreux séjours à l'hôpital causés par une maladie invalidante, ont un impact négatif sur la production et le suivi administratif de la ferme. La Chambre d'Agriculture et les Services de l'Etat ont déclaré sa situation « viable mais non redressable ». La coopérative et la MSA le pressent de rembourser ses dettes. Enfin la banque le convoque à l'agence pour lui signifier « la déchéance de terme » : il doit rembourser l'ensemble de ses emprunts à long terme immédiatement.

Lorsque nous arrivons avec mon binôme pour la première rencontre, c'est un homme anéanti, complètement perdu qui nous reçoit. Son épouse Annie\* est présente, toute aussi désespérée face à la situation. Elle a connu une expérience douloureuse avec ses parents où la vente de la maison d'habitation n'avait pas suffi pour éponger les dettes.

Nous écoutons le couple nous confier leur vie, l'installation de Paul comme chef d'exploitation sur 70 ha en 1995 derrière ses parents, la transformation du troupeau laitier en troupeau de vaches allaitantes avec production de broutards.

Cependant les marges de plus en plus faibles ne permettent plus de couvrir les charges. Paul va avoir recours aux crédits fournisseurs pour financer la nourriture du bétail. Le montant des dettes s'élève à 130 000 euros.

Les revenus sont faibles, pourtant l'obtention du RSA est compliquée. C'est alors que la maladie va accentuer les difficultés, rendant l'exécution de certains travaux impossibles. Annie fait ce qu'elle peut pour pallier mais n'étant pas d'origine agricole, bien des choses lui échappent, notamment la tenue des papiers administratifs. Le couple est dans une impasse. Au fil de l'entretien, nous comprenons que Paul souhaite arrêter le métier d'agriculteur.

Nous regardons ensemble les scénarios possibles. C'est la cession des actifs par morceaux qui est retenue par le couple et nous convenons avec eux d'une feuille de route. Il faudra tout d'abord dresser la liste exacte des dettes, et tenir à jour les dépenses en cours, enfin contacter les acheteurs de bétail pour envisager le remboursement des créances.

Nous conseillons l'ouverture d'un 2<sup>ème</sup> compte bancaire dans un autre établissement pour gagner en autonomie et permettre de gérer les priorités selon les rentrées d'argent. Le rôle des bénévoles de Solidarité Paysans consiste alors à renseigner, soutenir, orienter la famille selon ses choix. Paul reste choqué par sa dernière visite à la banque. « *Je ne peux plus les rencontrer seul, la conseillère n'a même pas demandé de ma santé* », nous souffle-t-il.

Il est convenu que nous l'accompagnons auprès des créanciers, mais c'est lui qui prend les rendez-vous.

Curieusement, la visite au Crédit Agricole se déroule dans un climat courtois. D'après négociations s'engagent, la machinerie bancaire va encore sortir des frais de banque astronomiques, mais nous avons la promesse que cela sera partiellement effacé à la sortie. Paul est soulagé, il s'est peu exprimé, mais a répondu calmement aux questions.

Autre créancier redoutable, la Mutualité Sociale Agricole, Paul doit 45 000 euros qui correspondent à plusieurs années de cotisations grevées de pénalités de retard. A nouveau, nous l'accompagnons auprès du service de recouvrement de la MSA pour négocier un abandon des agios et revoir le calcul d'appel des cotisations selon la réalité de la situation.

Il faut aussi veiller à ne pas léser les autres fournisseurs, le vétérinaire, le réparateur de matériel agricole. Dès que les premières ventes de bovins seront effectives, Paul s'engage à rembourser ce qu'il doit.

Avec mon binôme, nous nous rendons chez l'agriculteur autant de fois qu'il est nécessaire. Prendre des nouvelles autour d'une tasse de café, évoquer aussi l'avenir pour eux deux. Il ne faut négliger aucune piste pour faire valoir les droits.

Nous l'encourageons dans sa démarche de reconnaissance de sa maladie auprès du corps médical, ainsi que dans sa recherche d'un nouveau travail. Son épouse Annie va faire valoir les 13 hectares qui leur reviennent en héritage sous forme de vente d'herbe. Ils conservent les primes européennes. Au fur et à mesure des rencontres, nous constatons une transformation chez ces personnes. Grâce à son emploi à temps partiel, Paul retrouve sa place dans la société et la joie de vivre. Il reprend ses engagements au conseil municipal du village, surtout il apprécie le contact avec ses collègues de travail.

En juillet 2021, c'est un homme « debout » que nous accompagnons pour une ultime dette de 13 000 euros à la banque qui lui consent un prêt étalé sur 7 ans. Paul en profite pour rappeler au banquier qu'il aura ainsi apuré toutes ses dettes.

Ce qui nous interpelle lors des rendez-vous avec les créanciers, c'est leur faculté à adapter leur comportement selon que le paysan est accompagné par l'association ou pas. Notre première expérience d'accompagnement est riche d'enseignement. Nous pouvons affirmer qu'une personne fragilisée par les accidents de la vie (économique, financier, familiaux, problèmes de santé) devient une proie pour tous les prédateurs, et ne peut s'en sortir que si elle franchit le pas d'appeler de l'aide.

Hélas, trop souvent les agriculteurs et leurs familles appellent Solidarité Paysans lorsque la situation est très dégradée.

Claude, bénévole accompagnant.

\* les prénoms des personnes sont changés.

*Lettre aux adhérents Janvier 2023.*